

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 72 (1927)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Informations

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

remarquer par leur zèle et leur désintérêt, en dépit des exigences de leurs obligations de la vie civile. Si cette société d'officiers de réserve, dont l'utilité n'est pas démontrée, devient une source de faiblesse et un foyer de découragement, il est temps qu'elle disparaît. Nous avons mentionné cet incident pour montrer quels sont parfois les dangers de sociétés militaires quand elles n'ont pas à leur tête des hommes sans attaches politiques, et possédant une expérience technique considérable.

..... Nous croyions que la pratique des « hommes de paille » sur les contrôles de la milice devait être reléguée dans l'histoire ancienne. Mais elle vient de relever la tête, ou plutôt renaître de ses cendres, d'une façon aussi imprévue que lamentable. 2 majors, 4 capitaines, 2 lieutenants et un caporal de la Garde nationale d'Ohio ont été arrêtés pour avoir « enflé » leurs états de solde lors du campement annuel. Les compagnies ne peuvent aller au camp et recevoir la paye spéciale aux exercices, que si elles emmènent au moins 60 % de leur effectif légal. En l'espèce, le chiffre n'étant pas atteint, des capitaines ont procédé de la manière suivante : Ils complétèrent leurs unités, pour la forme, au moyen d'étudiants de collèges et *High Schools*, lesquels prenaient la place — et le nom — des hommes incapables, ou non désireux d'assister aux manœuvres ; et répondraient à l'appel pour ces absents. Ces derniers recevaient la solde touchée faussement par les étudiants, qui étaient satisfaits d'aller au camp jouer au soldat sans paye. A la rentrée en ville, les « hommes de paille » disparaissaient. Ce qui est plus grave, est que, dans certains cas, des capitaines auraient forgé la signature d'absents sur les états d'émarginements. Il paraît que ces fraudes ont été fréquentes en 1926 dans l'Ouest Central ; et que des centaines de mille dollars ont été ainsi perçus par les unités sur des situations truquées. Une trentaine de nouvelles arrestations sont probables. Il n'est pas prouvé, toutefois, que ces officiers se soient approprié l'argent touché indûment. Quoiqu'il en soit, ceci jette sur les mœurs de la Garde nationale un jour qui ne manque pas de piquant...

---

## INFORMATIONS

---

**Le lieut.-colonel Georges Hellwig.** — Ceux qui ont eu le privilège de servir avec le lieut.-colonel Hellwig, ont appris avec tristesse sa mort, survenue en avril dernier. Ses anciens camarades garderont

le meilleur souvenir de cet homme de devoir, loyal, chevaleresque, à la fois ferme, modeste et bienveillant. Belle figure de soldat qui sut inspirer partout le respect et l'affection.

Le lieut.-colonel Hellwig avait été lieutenant dans l'armée allemande. Démissionnaire pour des raisons d'ordre privé, il vint s'établir en Suisse, pays d'origine de sa femme. Soldat dans l'âme, il reprit, chez nous, la carrière militaire qu'il venait de quitter en Allemagne. Avec un bel entrain, il fit, à 38 ans, en 1894, son école de recrues à Lausanne. Souple et entraîné, dépassant de la tête les autres recrues, on le vit à la piste d'obstacles, à l'instruction individuelle, sur la place de tir, en campagne, toujours plein de zèle, servir d'exemple à tous.

Par faveur spéciale, on l'autorisa à passer directement à l'école d'aspirants, sans servir comme caporal. Lieutenant la même année, il entra dans le corps d'instruction de l'infanterie, et fut attaché à la 2<sup>e</sup> division, à Colombier. En 1897-98, il suivit les cours de la section militaire du Polytechnicum. Incorporé au bat. fus. 10 de Genève, il commanda la II<sup>e</sup> compagnie, comme capitaine, pendant 5 ans.

« Droit comme un i, raconte le *Journal de Genève* du 23 avril dernier, alerte et infatigable, — on l'avait surnommé « la chèvre », « stramm », mais sans raideur prussienne, grand travailleur et ne négligeant aucune occasion de s'instruire, s'occupant constamment du bien-être de ses subordonnés, il était grandement aimé de ces enfants terribles que sont les troupiers genevois. Les anciens lieutenants, qu'ils soient avocats, députés, professeurs ou journalistes, seraient là pour en témoigner au besoin et pour dire le bel exemple de fidélité au devoir qu'il leur a donné. »

Il donna sa démission d'instructeur en 1908. Il fut 1<sup>er</sup> adjudant du 1<sup>er</sup> corps d'armée de 1906 à 1910, commandant du bat. 129 et du régiment 39 pendant la guerre.

La carrière du lieut.-colonel Hellwig a été utile et son influence bienfaisante. Comme tous les soldats de race, il aimait ses hommes et pensait à eux avant de songer à lui. Son extrême bonté, sa courtoisie facilitaient tous ses rapports avec ses inférieurs. Il avait la politesse du cœur qui est la seule vraie et sincère. On lui obéissait sans effort. Sa personnalité en imposait. Dur envers lui-même, il savait ménager les forces des autres, n'imposant jamais de fatigues inutiles, mais exigeant le maximum, quand il le fallait. C'est là un des secrets du commandement. Les professionnels ont cet avantage sur leurs camarades moins expérimentés.

Il eut parfois des moments pénibles. Plus âgé que ses camarades

du même grade et même que ses supérieurs immédiats, il dut quelquefois « avaler des couleuvres ». Son tact parfait, son habitude de la discipline guidaient alors sa conduite. Il souffrait profondément des mesquineries de gens sans éducation ou malveillants. Maître absolu de lui-même, il acceptait sans broncher les observations injustes ou désobligeantes, gardant toujours une dignité qui impressionnait les plus mal disposés. C'était sa façon d'avoir le dernier mot et de donner avec élégance une leçon de savoir-vivre à ceux qui abusaient de leur autorité pour l'humilier.

L'affection de ses soldats lui faisait oublier les petites tracasseries du métier. Un jour, dans le Jura, pendant un exercice de régiment, une compagnie du bat. 10, déployée en tirailleurs, se mit tout à coup, à courir en essaim à la rencontre d'un civil, avec de grandes manifestations de joie, malgré les efforts des officiers pour retenir leurs gens. Ses hommes avaient reconnu dans ce spectateur leur ancien capitaine Hellwig. Tous l'entourèrent, chacun voulant lui toucher la main ; le visage rayonnant, il accueillit cet hommage spontané de ceux qu'il avait formés comme soldats, en leur consacrant le meilleur de lui-même. Beaucoup de Suisses romands conserveront un souvenir fidèle de cet ancien officier allemand qui a si dignement porté l'uniforme suisse.

V.

---

**Instruction militaire préparatoire.** — Faisant suite à la conférence des 3 et 4 novembre passés au sujet de laquelle la *Revue militaire suisse* a donné de nombreux détails dans ses livraisons de novembre et décembre 1926, une réunion plus restreinte de représentants des principales associations intéressées a eu lieu à Berne, sous la présidence du chef de l'arme de l'infanterie, colonel divisionnaire de Loriol, afin d'arrêter un certain nombre de propositions à présenter au D. M. F. en application des résolutions de la conférence. Outre les représentants des associations, avaient été convoqués le colonel Blanchod, directeur de l'instruction militaire préparatoire avec armes dans le Canton de Vaud, et le major Jequer, qui dirige l'organisation d'essai dans le canton de Soleure. Les propositions suivantes ont été arrêtées :

Ouvrir les cours d'instruction militaire avec armes et ceux de jeunes tireurs aux jeunes gens de 16 à 20 ans et non pas seulement de 18 à 20 ans. Pour les jeunes gymnastes, pas de changement : jusqu'à 20 ans dès la sortie de l'école obligatoire. Durée minima des cours d'instruction militaire préparatoire, 60 heures.

Sauf exceptions tolérées par les comités cantonaux en raison

des circonstances locales, l'ordre des cours demeure celui du passé : gymnastique, instruction avec armes, jeunes tireurs. Le jeune homme ne peut suivre la même année les cours des deux dernières catégories, le programme de tir étant le même pour l'un et l'autre, mais il peut s'inscrire la même année à la gymnastique et à l'une ou à l'autre des deux autres institutions.

Les cours de gymnastique continueront à prévoir la formation des jeunes skieurs, et la Confédération fournira une paire de skis pour 7 à 8 élèves gymnastes, mais préférence sera accordée aux régions montagneuses.

A la fin des cours, et pour être présenté à l'école des recrues, l'élève recevra un certificat d'aptitude à la gymnastique et aux sports à la suite d'une épreuve spéciale. Une mention honorable sera délivrée aux bons gymnastes et aux bons tireurs.

Ce programme de propositions sera complété ultérieurement.

**Concours de navigation.** — L'organisation du X<sup>e</sup> concours fédéral de navigation confiée à la société des pontonniers de Berne aura lieu des 9 au 11 juillet prochains. A cette manifestation, placée sous le haut patronage du Chef du Département militaire fédéral, Monsieur le Conseiller fédéral Scheurer, prendront part environ 1500 pontonniers.

Aussi, afin de mener à bien cette manifestation nautique d'un caractère purement militaire, la commission des dons serait reconnaissante aux officiers romands de leur appui financier.

Les dons peuvent être adressés : « Au X<sup>e</sup> concours fédéral de navigation, Berne », compte de chèques postaux III 6144.

Pour la commission des dons : Le secrétaire : Lt. Bornand.

**Jeux olympiques.** — Le Comité central de la Société suisse des officiers invite les officiers qui seraient disposés à participer au concours olympique d'Amsterdam du 31 juillet au 4 août 1928 à s'inscrire d'ici au 30 juin prochain. Les délégations nationales compteront de 2 à 4 officiers. Si les inscrits sont en nombre, le Comité central organisera des concours éliminatoires.

Le programme d'Amsterdam comporte :

un tir au pistolet sur silhouette d'homme, à 25 m. ;

300 m. natation (style libre) ;

cross country équestre ;

cross country pédestre de 4000 m. environ ;

escrime à l'épée.

**Excursion à Ethe.** — La Section argovienne des officiers a décidé une excursion dans la Belgique du sud. Elle aura lieu du 21 au 24 juil-

let, sous la direction du lieutenant-colonel Bircher. Les officiers d'autres sections seront les bienvenus. S'inscrire sans tarder auprès du président de la Section argovienne, major R. Schwarz, à Zofingue.

**Société des officiers.** --- Le Comité central de la Société des officiers, termine comme suit le compte-rendu de sa gestion pendant l'exercice de 1926-1927 :

« Une fois de plus nous avons à exprimer le regret que les Sections entretiennent trop peu de relations avec le Comité central. Il y a même des sections qui ne nous ont donné aucun signe de vie, qui n'ont donné aucune réponse à nos demandes

» Est-ce pure négligence ? Ou sentiment de l'inutilité d'un organe directeur central ? Ou opinion que l'activité du Comité central devrait s'exercer d'une façon différente ?

» Aux sections qui pourraient se trouver dans le premier cas, nous recommandons de prendre à cœur la cause militaire, de se convaincre de la nécessité obsolue, pour une armée de milices comme la nôtre, d'une action journalière, pleine d'enthousiasme et de foi.

» Aux sections se trouvant dans le deuxième cas, nous répétons que l'organisation fédérative de notre Société comporte la nécessité d'un organe central, auquel on devrait recourir plus souvent qu'on ne le fait, pour des conseils, aides, directions ou pour des actions en commun ou des déclarations énergiques vis-à-vis des autorités et du pays tout entier.

» Quant aux sections se trouvant dans le troisième cas, nous les prions de bien vouloir rompre le silence pour nous aider à trouver la voie la meilleure. Les bons conseils seront toujours les bienvenus. En attendant, nous avons conscience d'avoir fait notre devoir ».



## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

### LECTURES D'INFANTERIE

(Suite)

*Dressage des cadres à la recherche du renseignement*, du Lieut.-colonel breveté Paquet. (Berger-Levrault, Paris 1926.) Avec 3 cartes et 3 croquis.

Ce serait faire preuve d'une certaine ingénuité que de répéter ici tous les classiques lieux communs sur l'importance du service de renseignements. Contentons-nous de dire que, si les règlements tactiques d'avant-guerre reconnaissaient, pour tout chef, la néces-